

CESSION DE TERRAIN – ZAE PLAN CRUET

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOISSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

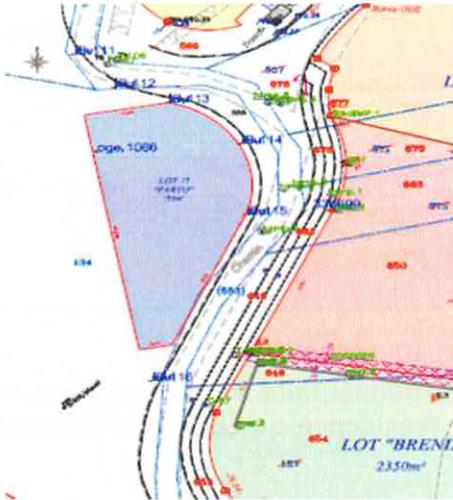
dont pouvoirs : 5

Le Président explique que la commercialisation de la zone d'activités de Plan Cruet, s'achève mais que l'acquisition du lot n°11 prévue par la délibération n°2023-104 en date du 4 octobre 2023 n'a pu aboutir en raison de conditions suspensives non obtenues par l'acquéreur.

La SCI FLAM&CO s'est portée acquéreur du lot n°11 située dans la ZAE de Plan Cruet afin de construire un bâtiment d'exploitation pour l'entreprise SPIDER TP spécialisée en travaux spéciaux et pelles araignées.

Le Président rappelle les caractéristiques de la parcelle :

- LOT N°11
- Tènement : 716 m²
- Prix de vente : 70 € / m² soit 50 120 € HT



Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la cession de terrain au profit de l'acquéreur la SCI FLAM&CO aux conditions ci-dessus présentées.

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toute pièce concourant à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX